

Article 1:

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités civiles ou pénales en cas d'accident immédiat ou secondaire dont les participants pourraient être victime du fait de leur participation à cette épreuve. En cas d'incident, le club organisateur ne pourra être tenu responsable qu'à hauteur du montant de l'inscription. Par l'acceptation de ce règlement, les participants s'engagent à ne pas poursuivre pénalement ou civilement les organisateurs en cas d'accident.

Article 2:

Le participant s'engage sous son entière responsabilité. Il décharge les organisateurs de toute responsabilité. En aucun cas la responsabilité du Rugby Club de Frameries ne saurait être engagée en cas de problème de santé. Chaque participant reconnaît être en bonne santé.

Article 3:

L'âge minimum pour participer au 8 km est de 11 ans, au 16 et 28 km est de 16 ans. Les mineurs d'âge (moins de 18ans) sont sous l'entière responsabilité des parents.

Article 4:

Le départ de l'épreuve sera donné à 9h30 (28km), 10h (16km) et 10h30 (8km).

Article 5:

- a) Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve à partir de 8h30.
- b) Les dossards sont en prêt, ils devront être restitués à la fin de l'épreuve.
- c) En cas d'abandon, il est impératif de passer le signaler au chronométreur en lui restituant votre dossard !!

Article 6:

Le port du dossard est obligatoire durant la course pour être repris au classement de l'épreuve !

Article 7:

Aucun accompagnateur en véhicule motorisé ou en vélo ne se sera admis sur le parcours. Seuls les vélos de l'organisation pour l'ouverture et la fermeture des circuits seront acceptés.

Article 8:

Le respect du code de la route est obligatoire ainsi que celui des consignes des organisateurs ou des signaleurs. Les organisateurs ne sont en aucun cas responsables du non-respect de ces règles.

Article 9:

En cas de vol, d'accident, de casse ou de perte, la responsabilité du Rugby Club de Frameries ne saurait être engagée.

Article 10:

Chaque participant s'engage à respecter la nature, les propriétés privées et les chemins empruntés. Veuillez respecter l'environnement, ne jetez pas vos déchets. La survie de notre sport en dépend. les trail 28 et 16 km sont éco-responsables (pas de gobelets disponibles aux ravitaillements).

Article 11:

Les participants autorisent l'organisateur à les prendre en photo et renoncent à faire valoir tout droit à l'image. Ils autorisent la publication de ces photos sur internet et leur utilisation possible sur des affiches ou tracts pour des manifestations futures.

Article 12:

Une consigne est à disposition. Votre sac sera à présenter fermé à la consigne afin d'éviter toute perte d'objet. Un double ticket vous sera remis sur place. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Article 14:

Toute participation nécessite l'acceptation du présent règlement.